



[www.ligue.fft.fr/bretagne](http://www.ligue.fft.fr/bretagne)

# **CHARTRE** *des* **TOURNOIS**



*Edition Avril 2021*

# EDITO

L'organisation et le développement de la compétition sont l'un des rôles essentiels de notre Fédération, de nos ligues, de nos comités départementaux et de nos clubs.

Parmi tous les formats de compétitions, les tournois organisés par nos clubs sont une tradition qui associent rencontres sportives et humaines, et offre l'occasion aux joueurs de se mesurer aux autres et à eux mêmes avec la même passion quel que soit leur niveau sportif.

Et le succès de ces tournois passe par la qualité de leur organisation qui garantit le plaisir que les joueurs éprouvent à y participer.

Au-delà des règlements sportifs fédéraux, la Charte des Tournois, spécifique à la Ligue de Bretagne, que nous vous proposons est un outil pour vous aider à atteindre cet objectif. Si cette Charte n'a pas force de règlement, le respect de ses recommandations est le meilleur garant de leur pleine réussite.

Pour terminer, merci à toutes celles et ceux, élus et salariés de la Ligue, qui ont contribué à la rédaction de cette Charte, qui à leur tour se joignent à Bérengère et moi pour vous souhaiter de belles rencontres sportives.

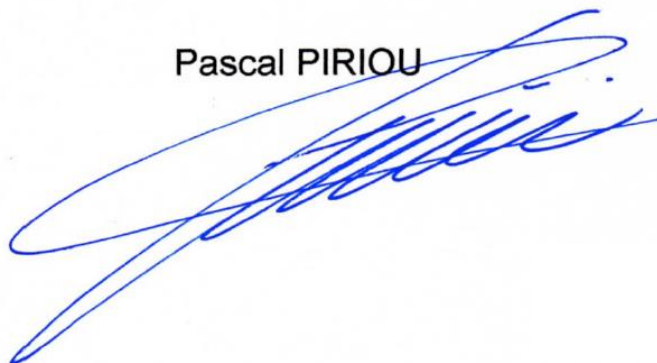
La Présidente de la Commission  
Régionale d'Arbitrage

Le Président de la  
Ligue de Bretagne

Bérengère COUVREUR



Pascal PIRIOU



# Sommaire

## 1 HOMOLOGATION DU TOURNOI

- 1.1 Demande d'homologation
- 1.2 Nombre de tournois autorisés
- 1.3 Droits d'engagement
- 1.4 Montant des prix
- 1.5 Gestion des prix aux joueurs
- 1.6 Courts utilisés
- 1.7 Balles fournies

## 2 PREPARATION DU TOURNOI

- 2.1 Comité de tournoi
- 2.2 Juge arbitrage
- 2.3 Affiche
- 2.4 Arbitrage
- 2.5 Affichage sur le lieu du tournoi

## 3 DEROULEMENT DU TOURNOI

- 3.1 Accueil des joueurs
- 3.2 Clôture du tournoi

## ANNEXES

- 1. Exemple de règlement tournoi
- 2. Affiche et informations obligatoires
- 3. Partie sans arbitre
- 4. Fiche de pénalité
- 5. Fiche de retrait d'un WO
- 6. Indemnités arbitrage

*Tout organisateur de tournoi s'engage à respecter les dispositions de la **charte des tournois de la FFT**. Cette charte des tournois de la ligue de Bretagne illustre par quelques exemples pratiques les obligations de la charte FFT.*

*Les compléments spécifiques à la Ligue de Bretagne concernent essentiellement les demandes d'homologations détaillées ci-après. La Commission Régionale Compétente se réserve le droit de prononcer le refus d'homologation pour les tournois suivants, si cet engagement n'est pas tenu.*

*Par ailleurs, les tournois qui figurent aux calendriers des circuits nationaux des grands tournois français sont soumis à des règlements spécifiques.*

# 1 HOMOLOGATION DU TOURNOI

---

## 1.1 Demande d'homologation

Les dates de saisie des homologations doivent être faites en ligne via ADOC et selon un calendrier en 2 phases pour répondre aux attentes des clubs :

1ère phase : au plus tard le 6 juillet, pour les tournois se déroulant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 janvier de la saison en cours.

2ème phase : au plus tard le 30 novembre, pour les tournois se réalisant du 1<sup>er</sup> février au 31 août de la saison en cours.

*Passée cette période, il sera impossible au club de saisir via ADOC une demande d'homologation. Une demande tardive devra être transmise par mail à la Ligue qui statuera.*

En cas de changement de dates par rapport aux années précédentes, en cas de chevauchement de dates avec un autre tournoi, le tournoi perd sa priorité d'antériorité :

- *Les dates de tournois CNGT sont harmonisées au niveau Fédéral.*
- *Les dates de tournois « hors catégorie » sont harmonisées au niveau régional, en tenant compte des dates des tournois CNGT.*
- *Les dates de tous les autres tournois, 1ère, 2e et 3e catégories, tournois formats courts, tournois jeunes, TMC, sont harmonisées au niveau régional.*

Seuls les tournois internes ne sont pas soumis aux périodes de saisies. Les clubs peuvent les enregistrer sous ADOC à tout moment.

### **Conditions impératives à respecter pour l'homologation d'un tournoi :**

- *Dans un même secteur géographique, sur des tournois de niveau sportif équivalent, afin que les joueurs puissent s'inscrire à plusieurs tournois, leurs dates de début et de fin doivent respecter un écart minimum de 3 jours.*
- *Les dates proposées pour le « BREIZH TOUR » ex « Grand Prix des Jeunes » sont prioritaires.*
- *Les clubs ouvrant leurs inscriptions aux 2<sup>e</sup> séries ne peuvent pas organiser leur phase finale pendant le critérium (dernière semaine de juin).*
- *Un tournoi open est limité à **15 jours en juillet-août** et **23 jours les autres mois**.*
- *Un tournoi interne est limité à 8 semaines.*
- *Un TMC adultes est limité à 2 jours 1/2.*

## Nombre de tournois autorisés

Au maximum **5 tournois seniors** sont autorisés par club et par année sportive.

- 3 tournois open : 1 d'automne , 1 d'hiver et 1 d'été .
- 1 tournoi interne\* et 1 tournoi « interne open »\*\*

Toute demande supplémentaire (en dehors des 5 tournois) sera examinée par la Commission Régionale Compétente.

*\*Tournoi interne : tournoi exclusivement réservé aux membres licenciés du club organisateur.*

*\*\*Tournoi interne open : tournoi interne ouvert à d'autres clubs nommément désignés. Ce tournoi sera homologué comme un tournoi open et la demande d'homologation renseignée en conséquence.*

- La qualification du juge-arbitre pour un tournoi interne open doit être obligatoirement JAT2 .
- Le droit d'engagement correspond à celui d'un tournoi open 3ème catégorie.

Aucune limitation en nombre pour les tournois « Multi Chance » jeunes et adultes, sous réserve du respect de l'harmonisation des dates.

### 1.2 Droit d'engagement

Le montant des droits d'homologation est fonction du montant total des prix qui détermine ainsi la catégorie du tournoi. Il est spécifié dans ADOC lors de la demande d'homologation.

### 1.3 Répartition des prix

Pour l'établissement de la grille des prix, se référer à la charte des tournois fédérale. Pour les tournois de jeunes, les prix ne peuvent être qu'en lots.

Les prix devront être intégralement distribués et leur répartition sera affichée sur les lieux du tournoi et obligatoirement indiquée sur l'affiche.

## **1.4 Gestion des prix aux joueurs**

Aux termes des Règlements Sportifs de la FFT, tout joueur reconnu blessé à l'issue d'une partie qu'il a gagnée, qu'il soit, ou non, remplacé pour la suite du tournoi, doit se voir remettre le prix auquel il peut prétendre du fait de sa victoire. Son remplaçant éventuel se verra remettre, outre le prix résultant de sa défaite, toute différence de prix provenant d'éventuelles victoires ultérieures.

Prenons, par exemple, le cas d'un tournoi offrant 1500€ au vainqueur, 1000€ au finaliste et 600€ à chaque demi-finaliste.

- *En demi-finale, le joueur A bat le joueur B, mais se blesse en fin de partie et ne peut disputer la finale, pour laquelle B accepte de le remplacer ; en finale, c'est donc B qui affronte le joueur C. A gagne le prix du finaliste, soit 1000€.*
- *Si B perd contre C en finale, B ne gagne que le prix du demi-finaliste, soit 600€, et C gagne bien sûr 1500€.*
- *Si, par contre, B bat C en finale, C gagne le prix du finaliste, soit 1000€, et B gagne son prix de perdant en demi-finale, soit 600€, majoré de l'enjeu de la finale, différence entre les prix du vainqueur et du finaliste, soit 500€ ; au total, B gagne donc :  $600 + 500 = 1100€$*

L'intérêt de ce règlement est qu'il n'entraîne, pour le club, aucune majoration du montant total des prix.

## **1.5 Courts utilisés**

Il importe de bien préciser la nature des courts utilisés, y compris des éventuels courts de repli, surtout en cas de surfaces différentes.

Le club qui souhaite utiliser les installations d'un autre club, sous réserves d'un éloignement raisonnable, devra le préciser sur la demande d'homologation.

## **1.6 Balles fournies**

Le club s'engage à fournir au minimum 3 balles neuves pour les tableaux seniors et seniors plus. En revanche, pas d'obligation que les balles soient neuves pour les tableaux de consolante des tableaux seniors, ni pour les tableaux jeunes.

La marque des balles sera précisée sur l'affiche.

## **2 PREPARATION DU TOURNOI**

---

### **2.1 Comité de tournoi (cf article 74 des règlements sportifs)**

Désigné en amont du tournoi, ce comité a deux vocations essentielles

- *Est chargé de la préparation et du bon déroulement du tournoi,*
- *Est, conformément aux dispositions des règlements fédéraux, une instance juridictionnelle saisie en cas de contestation relative à l'organisation et au déroulement du tournoi, notamment en cas de litige entre le juge-arbitre et un joueur.*

Le Comité est constitué d'au minimum trois personnes. Le juge-arbitre ne doit pas faire partie de ce comité, mais travaille en étroite collaboration avec lui.

### **2.2 Juge-arbitrage**

Le club organisateur doit s'assurer auprès de son Comité Départemental que le JA désigné figure bien sur le listing officiel de la ligue de Bretagne pour l'année en cours. Pour être sur cette liste, un JA doit participer tous les 2 ans à une séance de perfectionnement technique avec études de cas (recyclage ou séminaire).

Le JA devra accepter, dans l'AEI, de remplir la fonction renseignée par le club et s'engage à :

- *Ne pas officier sur plusieurs tournois dont les dates se chevauchent, même partiellement (sauf dérogation accordée par le comité de direction de la ligue).*
- *Etre présent, lui ou un adjoint qualifié, sur le lieu du tournoi à tout moment.*
- *Respecter les disponibilités signalées par les joueurs sur leur premier tour et, dans la mesure du possible, sur leur second tour.*



## **2.3 Affiche du tournoi (cf ANNEXE 3)**

Hormis les publications assurées par la fédération et la ligue, le club peut réaliser une affiche qu'il adressera notamment aux clubs voisins. Dans ce cas, cette affiche présentant le tournoi devra donner les indications obligatoires suivantes :

- *Organisateur : FFT – Ligue de Bretagne*
- *Club organisateur : adresse, nombre et nature des courts, téléphone*
- *La date de début et de fin de tournoi*
- *N° d'homologation*
- *Nom du Juge-arbitre*
- *La nature des épreuves (simples, doubles, catégories d'âge)*
- *Nombre et nature des courts*
- *Marque des balles*
- *Montant des droits d'engagement*
- *Grille de répartition des prix*
- *Engagements : Montant des droits, dates de clôture des engagements, modes d'inscription*

## **2.4 Arbitrage**

Le comité de tournoi doit s'assurer de l'arbitrage des parties des tableaux des tournois open :

- *Les finales des tournois de 2e et 3e catégorie,*
- *À partir des demi-finales pour les tournois de 1ère catégorie,*
- *À partir des quarts de finales pour les tournois hors catégorie,*
- *L'ensemble des matchs d'un tableau final d'un tournoi CNGT*

Les officiels de l'arbitrage, arbitres ou juges-arbitres de niveau 1 ou 2, doivent avoir l'accord des CRA d'origine et d'accueil pour pouvoir officier dans d'autres ligues.

## **2.5 Affichage sur le lieu du tournoi**

Les informations qui doivent impérativement être affichées sur le lieu du tournoi (cf ANNEXE 1) :

1. Le règlement du tournoi
2. La partie sans arbitre
3. Le comité de tournoi
4. Le montant et la répartition des prix

### **3 DEROULEMENT DU TOURNOI**

---

#### **3.1 Accueil des joueurs**

Le Comité de tournoi doit prévoir une permanence pour l'accueil des joueurs :

- *Pointage des arrivants,*
- *Contrôle de la pièce d'identité,*
- *Perception des engagements non encore réglés,*
- *Information sur l'avancement des parties et les éventuels retards,*
- *Présentation l'un à l'autre des 2 joueurs,*
- *Rappel du règlement affiché.*

La vérification du surclassement d'un jeune joueur est de la responsabilité du JA.

#### **3.2 Clôture du tournoi :**

Le juge arbitre doit procéder à la clôture du tournoi dans un délai de 4 jours après la date de fin de tournoi, sous peine d'une éventuelle non homologation du tournoi l'année suivante.

# ANNEXE 1 : Exemple de règlement

TOURNOI de La Mouette Rieuse du 15 au 30 juillet 2020

## Déroulement du tournoi :

### **Format des matches :**

- Seniors et + 35 ans : 3 manches à 6 jeux avec jeu décisif dans toutes les manches (*format 1*).
- 50ans, 65 ans et consolantes, la 3<sup>e</sup> manche est remplacée par un super jeu décisif à 10 points (*format 2*).

*Pour le classement individuel, Le format 2 a la même valeur que le format 1*

### **Les consolantes :**

S'ils le souhaitent, les joueurs ayant perdu au 1<sup>er</sup> tour d'une catégorie peuvent s'inscrire en consolante. Une fois le tableau affiché, tout retrait de cette épreuve fera l'objet d'un WO. Les épreuves de consolante accepteront des joueurs jusqu'au classement 15/3, dans la limite de l'organisation des autres épreuves du tournoi.

Pour la qualité des rencontres, les catégories pourront être regroupées en une seule épreuve consolante.

**Balles :** 3 balles neuves fournies pour les tableaux principaux seniors et 3 balles usagées pour consolantes et tableaux jeunes.

**Courts :** Pour toutes les catégories, les rencontres peuvent se dérouler à l'intérieur ou à l'extérieur.

**L'arbitrage** est assuré par les joueurs eux-mêmes, dans le respect de la partie sans arbitre.

### **Le Juge-arbitre :**

- En cas de litige sur le court, les joueurs peuvent solliciter le JA ou son adjoint
- Le juge-arbitre peut intervenir, qu'il y ait litige ou pas, et sa décision est sans appel.

### **Comité de tournoi :**

- Paul Dupont (06 06 06 06 06)
- Colette Durand (06 07 07 07 07)
- Armel Colin (06 08 08 08 08)

### **Juge-arbitrage :**

- Juge-arbitre : Gaston Lagaffe (06 10 10 10 10)
- JA adjoint : Léon Prunelle (06 11 11 11 11)

### **Répartition des prix :**

	DAMES	MESSIEURS
<b>Vainqueur</b>	260€	260€
<b>Finaliste</b>	180€	180€
<b>½ finalistes</b>	120€	120€
<b>¼ finalistes</b>	80€	80€
<b>Total prix</b>	1000€	1000€

## ANNEXE 2

### Exemple d'informations à indiquer sur l'affiche

#### FFT – LIGUE DE BRETAGNE DE TENNIS

##### TOURNOI de La Mouette Rieuse

**DU 15 au 30 Juillet 2020**

Homologué FFT N° T 2020 52229999 0001

Sur les 4 courts du tclub (2 extérieurs en terre battue – et 2 couverts en green set)

2000€ de prix + lots

	DAMES	MESSIEURS
<b>Vainqueur</b>	260€	260€
<b>Finaliste</b>	180€	180€
<b>½ finalistes</b>	120€	120€
<b>¼ finalistes</b>	80€	80€
<b>Total prix</b>	1000€	1000€

Juges-arbitres : Gaston Lagaffe et Léon Prunelle

Epreuves : SM (senior, +35, +50, +65)  
SD (senior, +35)

Balles Technifibre

Droits d'engagement : Adultes : 20€, Jeunes : 14€

Clôture des inscriptions sans préavis

Inscriptions :

- en ligne sur TEN'UP
- par courrier : TC de la Mouette Rieuse – 5 rue du large – 22222 Ploufplouf

Convocations : le joueur s'informe du jour et de l'heure de sa convocation sachant qu'elles sont affichées au club chaque jour pour le lendemain

Tel du club : 02 00 11 22 33

## ANNEXE 3 – La partie sans arbitre

Lors de très nombreux tournois, la plupart des parties sont jouées sans arbitre. Dans ce cas, les joueurs doivent prendre en charge eux-mêmes l'arbitrage. **Ceci repose évidemment sur la bonne foi, mais aussi sur un minimum de méthode et de connaissances des règles de base.**

De toute évidence, il peut survenir un certain nombre de problèmes au cours de ces matches ; il est donc essentiel que le juge-arbitre ou ses adjoints se promènent autant que possible entre les courts. Les joueurs apprécient le fait de pouvoir faire rapidement appel à un officiel en cas de problèmes. Les juges-arbitres ou leurs adjoints auront recours aux procédures suivantes pour gérer les différentes situations qui se présentent. Ces procédures ont été mises en place dans un souci de cohérence de sorte que les parties puissent être gérées partout de façon similaire. Si vous êtes le juge-arbitre d'une épreuve dont les parties se jouent sans arbitre de chaise, veuillez vous assurer d'afficher cette notice sur le site du tournoi.

**Toutes les références au juge-arbitre faites dans les présentes procédures s'adressent également aux adjoints ou aux superviseurs en dehors du court.**

**Nous comptons vivement sur le fair-play et la sportivité des joueurs pour limiter les interventions du juge-arbitre ou d'un superviseur de court.**

**Voici les principes à suivre par les joueurs :**

### Règles générales :

☺ En étant le plus honnête possible, chaque joueur est responsable d'effectuer **toutes** les annonces de son côté du filet : Balle bonne ou faute, filet au service, doublé, touché...

☺ Le serveur doit toujours annoncer le score avant chaque premier service, assez fort pour être clairement audible par son adversaire.

☺ Toute annonce « faute » ou « bonne » doit être faite immédiatement après le rebond de la balle et suffisamment forte pour qu'elle soit clairement audible pour l'adversaire.

Sur le coup ayant mis fin à l'échange, un geste peut confirmer l'annonce, mais non la remplacer dans le cas d'une faute :

- *index pointé vers l'extérieur, la balle est faute,*
- *paume de la main face au sol, la balle est bonne.*

☺ Continuer à jouer un point en cours signifie que toutes les balles jouées jusque-là sont considérées comme bonnes. Toute balle difficile à juger doit être jouée, et l'éventuelle annonce "faute" faite immédiatement après. Un retour réflexe sur une balle très difficile à juger ne sera pas considéré comme une intention de poursuivre le jeu si le joueur annonce aussitôt "faute" après avoir frappé la balle.

*On ne doit pas continuer à jouer une balle que l'on juge faute et annoncer, à la fin de l'échange, "La balle de tout à l'heure était faute".*

☺ En cas de doute, un joueur doit toujours accorder le bénéfice du doute à son adversaire. Par exemple, s'il n'est pas convaincu que la balle est faute, alors elle doit être jugée bonne et l'échange doit se poursuivre. On ne rejoue pas un point « parce qu'on n'est pas sûr »...

☺ **Sur surface dure**, si un joueur annonce une balle « faute » et réalise immédiatement que la balle était bonne, le point est à rejouer (let), sauf en cas de point gagnant ou si ce même joueur avait déjà fait une annonce erronée plus tôt dans le match, auxquels cas le point est directement accordé à l'adversaire.

☺ Si un joueur n'est pas d'accord avec une décision ou avec le comportement inapproprié de son adversaire, il peut faire appel au juge-arbitre ou à un superviseur de courts.

### **Procédures particulières sur terre battue qui doivent être suivies par les joueurs:**

☺ Une inspection de trace peut être effectuée sur un point terminant l'échange ou si un joueur arrête volontairement l'échange ; un retour réflexe est bien sûr autorisé mais le joueur doit immédiatement s'arrêter de jouer.

Si un joueur n'est pas sûr de l'annonce de son adversaire, il peut lui demander de lui montrer la trace. **Le joueur peut ensuite franchir le filet pour aller regarder la trace.**

☺ Sur une balle « douteuse » il est préférable de jouer la balle, d'annoncer éventuellement et immédiatement "faute" et de montrer la trace en question sans la toucher, ni l'entourer.

Si les deux joueurs (ou équipes) sont d'accord sur la trace, mais pas sur son interprétation (balle bonne ou faute), ils peuvent appeler le juge-arbitre qui, même s'il n'a pas vu l'action, donnera sa décision qui sera alors sans appel.

☺ Si un joueur efface la trace, cela signifie qu'il considère que la balle est bonne ou qu'il est d'accord avec la contestation de son adversaire.

*(Attention, concéder une annonce ne veut pas dire concéder le point).*

☺ S'il y a un désaccord lors d'une inspection de trace, le juge-arbitre (ou le superviseur de courts) peut être appelé pour prendre la décision qui sera finale et sans appel.

☺ Si un joueur annonce une balle fautive, il doit, dans des circonstances normales, être capable de montrer la trace à son adversaire.

☺ **Attention : sur terre battue seulement**, si un joueur annonce une balle « fautive » et réalise immédiatement que la balle était bonne, **il perd le point dans tous les cas.**

***Un joueur qui, intentionnellement, ne suivrait pas toutes ces procédures peut être sanctionné par le juge-arbitre dans le cadre du code de conduite pour gêne volontaire et/ou comportement antisportif.***

☺ A condition d'avoir vu l'action et/ou d'être **certain** de son appréciation, le juge-arbitre peut intervenir sur la matérialité des faits sur une erreur flagrante, qu'il y ait litige entre les joueurs ou non. Sa décision est sans appel.

☺ **Les joueurs n'ont ni à solliciter ni à tenir compte de l'avis des spectateurs.** Ils peuvent seulement leur demander d'appeler le juge-arbitre en cas de litige, ou en cas de doute sur un point de règlement.

Si la décision du juge-arbitre doit avoir une influence immédiate sur la suite de la partie, le jeu doit être interrompu en attendant son arrivée. Sinon, le jeu doit continuer.

**N'oubliez pas... Le tennis est un jeu.  
Bonnes parties à tous !**

## Quelques exemples fréquents :

### ➤ **Annonces contestées** (pour les parties qui ne se jouent pas sur terre battue)

- Si l'on appelle sur le court le juge-arbitre pour une contestation relative à une annonce et que celui-ci n'observait pas la partie, il devra demander au joueur qui a fait l'annonce **sur sa moitié du terrain**, s'il est sûr de son annonce. Si le joueur confirme son annonce, le point joué reste acquis selon l'annonce du joueur.

### ➤ **Litiges relatifs aux traces et annonces** (matchs sur terre battue uniquement)

- Si le juge-arbitre est appelé sur le court pour résoudre un litige, il devra demander aux joueurs s'ils sont d'accord sur la localisation de la trace. Si les joueurs sont d'accord sur la trace, mais pas sur son interprétation, le juge-arbitre devra décider si la trace montrée par les joueurs indique que la balle est bonne ou fautive. Si la trace n'est pas concluante, l'annonce faite par le joueur qui est dans sa moitié de court est confirmée.
- Si les joueurs ne sont pas d'accord sur la trace, le juge-arbitre devra demander aux joueurs des précisions sur le type de coup qui a été joué et sur la direction de la balle. Cela pourra aider à localiser et à analyser la trace. Si ce type d'information n'aide pas à localiser la trace, l'annonce initiale du joueur qui se trouve du côté de la trace sera maintenue.

*Si l'on estime que la partie gagnerait à être arbitrée, on essaiera dans la mesure du possible, de trouver un arbitre de chaise. Si cela n'est pas possible (s'il n'y a pas d'arbitre de chaise qualifié, pas de chaise d'arbitre...) on pourra demander au juge-arbitre ou à un superviseur de courts de demeurer **sur le court** pour assister au reste de la partie. Il préviendra alors les joueurs qu'il corrigera toute annonce faite par un joueur et qui lui semble **manifestement incorrecte**, et, le cas échéant inspectera les traces de balles.*

### ➤ **Autres annonces**

En cas de litige au sujet d'un 'let', 'doublé' ou 'touché', le juge-arbitre devra essayer de tirer au clair ce qui s'est passé en discutant avec les joueurs et prendre la décision qui lui semble la plus appropriée.

### ➤ **Annonces manifestement incorrectes = Erreurs flagrantes**

- Si le juge-arbitre regarde un match en dehors du court et qu'un joueur fait une annonce **manifestement incorrecte**, le juge-arbitre peut se rendre sur le court et dire au joueur que son annonce incorrecte a causé une **gêne non intentionnelle** envers son adversaire et que le point doit être rejoué, sauf s'il s'agissait d'un coup gagnant, auquel cas le point sera alors directement accordé à l'adversaire. Le juge-arbitre doit également informer le joueur que toute autre annonce **manifestement incorrecte** pourra être jugée comme gêne intentionnelle et que cette fois, le joueur perdra le point directement. En outre, quand un joueur fait une annonce **manifestement incorrecte**, le juge-arbitre pourra décréter une violation du Code pour conduite antisportive s'il est certain que ce joueur l'a faite intentionnellement.

**Attention** : Dans l'intérêt du jeu, les juges-arbitres doivent prendre soin de ne pas trop s'impliquer dans les matchs lorsque ceci n'est pas obligatoire ou nécessaire, ou de ne pas appliquer la règle de la 'gêne' pour des annonces incorrectes lorsque l'erreur n'est pas flagrante. En pratique, avant d'appliquer la règle de la 'gêne', le juge-arbitre doit être tout à fait certain qu'une annonce faite était **manifestement incorrecte**.

### ➤ Litiges relatifs au score

- Si le juge-arbitre est appelé sur le court pour résoudre un litige relatif au score, il devra discuter avec les joueurs des points ou des jeux concernés afin d'établir les points et les jeux sur lesquels les joueurs sont d'accord.

**Tous les points ou jeux sur lesquels les joueurs sont d'accord restent acquis et seuls les points contestés seront rejoués.**

*Par exemple, un joueur affirme que le score est 40-30 et son adversaire affirme que le score est 30-40. Après discussion avec les joueurs, vous vous rendez compte que leur désaccord porte uniquement sur le fait de savoir qui a gagné le premier point du jeu. On doit alors décider de reprendre le jeu à partir de 30A, étant donné que les deux joueurs sont d'accord sur le fait d'avoir chacun gagné deux points dans le jeu.*

*Quand c'est un jeu qui est contesté, on applique le même principe.*

*Le joueur ayant relancé au cours du jeu précédent servira donc le jeu suivant.*

*Après avoir résolu tout litige portant sur le score, il est important que le juge-arbitre rappelle au serveur d'annoncer le score avant chaque premier service, de façon clairement audible de l'adversaire.*

### ➤ Autres questions

- **Faute de pied** : Seul le juge-arbitre peut annoncer les fautes de pied, et non **pas le relanceur**. Toutefois, pour annoncer une faute de pied, l'officiel doit absolument être présent **sur le court**. Les officiels qui se trouvent à l'extérieur du court n'ont pas le droit d'annoncer les fautes de pied.
- **Code de conduite** : Les violations du code ne peuvent être gérées que par le juge-arbitre ou son assistant ; il est donc important d'avoir des officiels pouvant observer le comportement des joueurs et des coaches. Lorsqu'il inflige une pénalité pour violation du Code ou pour dépassement de temps non intentionnel, le juge-arbitre doit se rendre sur le court aussitôt que possible après la violation en question et faire part aux joueurs qu'il vient d'imposer une pénalité pour violation du Code. La décision prise par le juge-arbitre est sans appel.

*Les joueurs qui n'observent pas ces procédures avec fair-play s'exposent aux pénalités prévues dans le cadre du Code de conduite FFT pour Gêne volontaire et Comportement antisportif.*

### ➤ Conseils

- **Restez courtois et honnête tout au long de la partie.**
- **Respectez votre adversaire.**
- **Gardez votre « self control »**
- **Félicitez votre adversaire sur les bons coups et en fin de partie.**



# ANNEXE 4



## FICHE DE PENALITE



Epreuve :

Lieu :

Ligue :

Date de l'incident :

<b>J O U E U R</b>	Nom :	Prénom :	Classement :
	Nationalité :	Ligue :	N° licence :
	Adresse :		
	Adresse e-mail :		

<u>Juge-arbitre</u>		<u>Arbitre de la partie</u>	
Nom :	Prénom :	Nom :	Prénom :
N° licence :	Tél mob :	N° licence :	Tél mob :
Qualif. :	E-mail :	Qualif. :	E-mail :

### COMPTE-RENDU DETAILLE DES FAITS

DECISION DU JUGE-ARBITRE	DATE ET SIGNATURE DU JUGE-ARBITRE
--------------------------	-----------------------------------

Nombre de pièces jointes s'il y a lieu :

## FICHE DE PENALITE : EXPLICATIONS

- Le juge-arbitre qui rédige la fiche de pénalité doit la dater et la signer manuellement avant envoi uniquement à la juridiction compétente.
- L'envoi peut se faire par courrier ou par e-mail (scan du document original).
- Il est conseillé au juge-arbitre de conserver une copie de ce document avant envoi.

### 1/ Envoi à la Commission Fédérale des Litiges

- Pour les actes répréhensibles commis par un joueur classé à -2/6 et au-dessus, à l'exception des forfaits injustifiés qui relèvent en premier ressort de la commission régionale des litiges ;
  - Pour les actes répréhensibles, y compris les forfaits injustifiés, commis par un joueur au cours du tableau final d'un tournoi des Circuits Nationaux des Grands Tournois ;
  - Pour les actes répréhensibles, y compris les forfaits injustifiés, commis par un joueur dans le cadre d'une épreuve fédérale : les championnats de France individuels et par équipes, les Coupes de France,...
- (article 91-B des règlements administratifs de la FFT).

Adresser par courrier le document signé manuellement à :  
FFT Commission Fédérale des Litiges - Stade Roland-Garros - 2, avenue Gordon-Bennett - 75016 PARIS  
Tél : 01 47 43 48 02

Ou le scan par e-mail à l'adresse [juridiqueinstitutionnel@fft.fr](mailto:juridiqueinstitutionnel@fft.fr)  
Tél : 01 47 43 48 02

### 2/ Envoi à la Commission Régionale des Litiges

- Pour tout acte répréhensible commis par un joueur non cité dans le point 1 ci-dessus.  
(article 91-A des règlements administratifs de la FFT) :

Adresser par courrier le document signé manuellement à la Commission Régionale des Litiges de la ligue dans laquelle s'est déroulée l'épreuve.

Ou le scan par e-mail à l'adresse e-mail de la ligue dans laquelle s'est déroulée l'épreuve.



## ANNEXE 5

### Procédure de retrait possible des WO

Le retrait de WO pour **raison médicale** n'est pas possible.

Le retrait de WO peut s'opérer uniquement dans les cas suivants :

- **Regroupement de WO** d'une même épreuve, dans les tournois se déroulant sous la forme de poules, ou avec la « Formule Multi Chances » (matchs de classement), un **seul WO** est attribué (et non plusieurs, comme par le passé). Cette mesure à l'essai au cours de la saison 2020, sera opérationnelle pour la saison 2021 et applicable immédiatement dans l'AEI. (aucune intervention du juge-arbitre n'est nécessaire)
- **Erreur administrative du juge-arbitre (procédure exceptionnelle)**  
Si un joueur est en désaccord avec l'attribution d'un **WO**, il doit prendre contact avec le juge arbitre concerné. Si ce dernier décide de faire une demande de retrait de WO, il doit remplir le formulaire de demande de retrait de WO, et le faire signer par la Président de la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) qui le transmettra au Service Classement de la FFT

## ANNEXE 6

### Indemnités arbitrage saison 2020/2021

GRADES ARBITRES	A1	10 € pour 1 match ou 35 € forfait journalier
	A2	15 € pour 1 match ou 40 € forfait journalier
	A3	18 € pour 1 match ou 50 € forfait journalier
	Badgés	

On considère que si l'arbitre dirige 2 rencontres sur chaise dans la journée, son indemnité sera versée sur la base d'une activité journalière.